



Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	43
Nombre de conseillers votants :	43
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	1

## Délibération n°2025-79

Date de la convocation : 22 avril 2026

**Objet : Subvention à l'association solutions mobilité et autorisation de signer la convention d'objectifs et de moyens**

**Le mardi 28 avril 2026 à 18 h45**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon, salle de la Halle, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, Martine TOUYA, Alexandre BOUCHON, Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

**Excusés :** Rachel DURQUETY, Philippe ERRAGNE,

**Suppléante :** Emmanuelle NOUTARY

**Absente :** Marie-Claude DELMOULY,

**Secrétaire de séance :** Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le budget de la communauté de communes approuvé par délibération n°2026-16 en date du 24 février 2026

Monsieur le Président met en lumière le besoin fondamental de mobilité pour réussir une insertion sociale et professionnelle durable. L'association Solutions Mobilité, créée en 2016, effectue un travail de terrain quotidien sur les communes de l'intercommunalité et fait de la mobilité un maillon essentiel pour l'insertion et l'emploi.

Le conseil communautaire est invité à reconduire son engagement financier à hauteur de 25 000 € sur le budget 2026 ainsi qu'à autoriser le Président à signer la Convention ci-annexée encadrant le versement de cette subvention.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité:

- **CONFIRME** l'engagement financier 2026 auprès de l'association Solutions Mobilité pour un montant de 25 000 euros ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'association Solutions Mobilité.
- **PRÉCISE QUE** les crédits sont inscrits au budget principal 2025 de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,  
Robert BACHERE

Délibération CC n°2026-79 en date du 28 avril 2026

Le Président,  
Jean-Marc LESCOUTE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 040-200069417-20260428-2026\_79-DE

